Réserve Naturelle
BANC D'ARGUIN

Contour Banc d'Arguin
Zone de Mouillage Autorisée
Mouillage interdit
Zone de Protection Intégrale (Accès Interdit)
Zone Ostréicole
Points accostages navires professionnels
Périmètre de la Réserve Naturelle Nationale du Banc d'Arguin

La Réserve Naturelle du Banc d'Arguin est un site reconnu d'importance internationale pour la préservation de notre patrimoine naturel.
Milieu sensible et fragile, elle abrite des espèces animales et végétales protégées en France et dans le monde, dont certaines sont fortement menacées.
Pour participer à la préservation de cet espace naturel, respectez la réglementation.

IL EST NOTAMMENT INTERDIT DE :

- stationner le jour en dehors de la zone de mouillage autorisée,
- stationner (personnes et engins nautiques) entre le coucher et le lever du soleil,
- naviguer à plus de 5 NOEUDS (sauf dans le chenal balisé et dérogation par arrêté de préfet marititime),
- circuler, stationner dans les Zones de Protection Intégrale (ZPI),
- pêcher à pied,
- faire voler des drones, cerfs-volants, kitesurfs,
- porter atteinte à la faune et la flore,
- déranger les oiseaux,
- troubler la tranquilité des lieux,
- installer du mobilier ou des equipements,
- nettoyer, caréner les navires,
- réaliser une activité commerciale ou publicitaire,
- organiser une réunion, manifestation.

Sur place, des agents commissionnés et assermentés sont chargés de faire respecter la réglementation.

S.E.P.A.N.S.O.
1 rue de Tauzia
33 800 BORDEAUX
05 56 91 33 65
https://site.sepanso.org/

En juillet et en août, des guides naturalistes bénévoles de la SEPANSO accueillent tous les jours gratuitement le public.

www.facebook.com/rnnarguin/

Rendez-vous à la cabane d'exposition pour découvrir la biodiversité du banc d'Arguin !

Partenaires :

Nouvelle-Aquitaine — Gironde LE DEPARTEMENT — AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE — Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer

TÉMOIN OU VICTIME D'UN PROBLÈME EN MER ?

APPELEZ LE CROSS

EN MER, j'utilise le canal 16 de ma VHF je demande le CROSS
DEPUIS LA COTE, je compose le 196 (numéro national d'urgence, appel gratuit)

Merci de ne pas jeter sur la voie publique ou dans la nature.